

**Notes pour l'allocution
de
Diane Fulford
Sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine
Ministère du Patrimoine canadien**

**À l'occasion de l'examen des 17^e et 18^e rapports du Canada
sur la Convention internationale
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination raciale**

**Genève (Suisse)
Le 20 février 2007**

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le président et membres distingués du Comité, le Canada est fier de pouvoir participer aujourd'hui aux discussions sur la mise en œuvre de nos engagements envers la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

Je m'appelle Diane Fulford, sous-ministre adjointe de Citoyenneté et patrimoine, un secteur du ministère du Patrimoine canadien. Notre délégation se compose de représentants provenant de divers ministères du gouvernement fédéral, c'est-à-dire Affaires étrangères et Commerce international, Justice, Affaires indiennes et du Nord, Citoyenneté et Immigration, Sécurité publique et Protection civile, et Ressources humaines et Développement social. Nous sommes également ravis d'avoir avec nous des représentants des provinces du Québec, de l'Ontario, et de la Colombie-Britannique. Toutes les provinces et les territoires ne pouvaient assister à la rencontre d'aujourd'hui, mais nous pouvons affirmer que nous continuons de collaborer avec eux à la mise en œuvre de cette Convention.

Pour commencer, je désirerais féliciter le Comité du rôle clé qu'il joue dans la campagne mondiale de lutte contre le racisme dans toutes ses formes. Le Comité a joué un rôle déterminant en mettant l'accent sur la mise en œuvre de cet important instrument international en matière de droits de la personne et en permettant la mise en commun des pratiques exemplaires en matière d'élimination de la discrimination raciale. Le Canada apprécie grandement vos efforts continus.

Il nous fera plaisir de discuter du Dix-septième/Dix-huitième rapport du Canada, qui couvre la période débutant en juin 2001 et se terminant en mai 2005. Nous sommes convaincus que les discussions d'aujourd'hui seront inspirantes pour tous.

Au cours de notre présentation, en plus d'exposer quelques-uns des efforts décrits dans notre rapport, nous aimerions fournir des informations au Comité concernant les mesures prises dans nos efforts de lutte contre la discrimination raciale au Canada depuis la période documentée dans notre rapport.

Une société diversifiée

Le Comité sait déjà que notre pays est un des plus multiculturels et pluralistes, dont les citoyens proviennent de plus de 200 origines ethniques.

Comme l'a affirmé récemment le très honorable premier ministre du Canada, Stephen Harper :

« Le pluralisme est au cœur même de notre société civile et de notre force économique. Il découle de nos valeurs fondamentales que sont la liberté, la démocratie et la primauté du droit.

Des générations d'immigrants venus du monde entier ont ici trouvé la paix et la prospérité. Ils ont trouvé l'égalité des chances, la mise en valeur des différences et l'ouverture au changement. »

Le Canada s'est imprégné au fil du temps des nombreuses cultures de ses citoyens aux origines fort diversifiées et s'en est enrichi.

De plus, les changements démographiques qui caractérisent notre pays seront plus marqués au cours des prochaines années.

En 2005, en se servant des données des recensements des années 1996 et 2001, des projections démographiques ont été établies pour nous donner un portrait de la population canadienne de 2017, date du 150^e anniversaire de la confédération canadienne.

Les résultats étaient très révélateurs.

En 2017, un Canadien sur cinq serait d'origine autre que de race blanche ou Autochtone.

Étant donné cette situation, il est de prime importance pour le Canada de continuer à œuvrer sans relâche à bâtir une société où la discrimination raciale n'est pas tolérée.

Le Canada continue de déployer ses efforts pour être un modèle international prouvant que des personnes de différentes cultures peuvent vivre ensemble dans le respect et l'harmonie. Nous croyons fermement que tous les citoyens, peu importe leur race, leur ethnie ou leur religion, doivent avoir le droit de participer aux affaires de leur nation, et qu'ils ont également le droit au chapitre dans toutes les sphères de la société.

Comme nous l'avons fait remarquer lors de notre dernière présentation auprès de ce comité, notre société repose sur un cadre législatif solide, qui met de l'avant les principes du respect et de l'égalité des chances pour tous. Bien que le Canada ne

soit pas exempt de gestes de discrimination raciale posés par certains citoyens, les politiques et les recours sont en place pour tenter d'y remédier. Nous sommes toujours à la recherche de moyens pour améliorer et renforcer les mesures de lutte contre le racisme.

Nouvelles mesures mises en place depuis la rédaction des 17^e et 18^e rapports

Je suis ravie de vous annoncer que, au cours de l'année qui vient de se terminer, le Canada a pris des décisions concernant un certain nombre de questions qui risquent d'intéresser le Comité.

Par exemple, des fonds ont été réservés pour la création d'une nouvelle agence pour accélérer l'évaluation et la reconnaissance des acquis et des titres de compétences étrangers, dans le but d'éliminer les obstacles à l'emploi auxquels de nombreux immigrants sont confrontés. En outre, une somme de 307 millions de dollars supplémentaires est destinée à mieux soutenir les mesures pour l'établissement des immigrants.

Les frais relatifs au droit de résidence permanente ont également été réduits de moitié pour atténuer le fardeau financier des immigrants lorsqu'ils arrivent et entament une nouvelle vie au Canada.

Par ailleurs, des excuses officielles ont été formulées auprès de la communauté de Canadiens d'origine chinoise, pour la taxe d'entrée appliquée à partir du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Un nouveau programme de reconnaissance a également été élaboré pour souligner les contributions des communautés qui pourraient avoir subi les effets néfastes attribuables aux mesures envers en matière d'immigration et aux mesures en vigueur en temps de guerre.

Questions qui touchent les Autochtones

L'état de santé des Autochtones s'est amélioré au Canada. Par exemple, l'écart entre la longévité des Canadiens des Premières nations et des non-Autochtones a diminué considérablement depuis 1980 et l'écart en terme de mortalité infantile, qui a chuté de 60 pour 100 entre 1979 et 1993, continue de se rétrécir. Toutefois, malgré les efforts déployés, de nombreuses communautés autochtones sont confrontées à des défis de taille, en matière de pauvreté, de santé et d'éducation et la situation n'est toujours pas aussi réjouissante que pour les Canadiens non-Autochtones.

Dans un pays aussi prospère et progressif que le nôtre, cette situation n'est pas acceptable. C'est pourquoi, le Canada prend des mesures concrètes pour remédier aux problématiques touchant les populations autochtones.

En mars 2006, le gouvernement a mis en œuvre le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations. Ces nouvelles normes serviront à assurer la disponibilité de l'eau potable aux communautés des Premières nations.

Comme nous le mentionnerons dans nos réponses aux questions qui nous ont été soumises par le rapporteur du Comité, nous faisons des efforts particuliers pour tenir compte des problèmes de santé des Autochtones.

En outre, en mai 2006, le gouvernement du Canada a signé un accord de règlement concernant les pensionnats indiens pour favoriser la guérison et la réconciliation parmi tous les Canadiens. Cet accord permettra à un plus grand nombre d'Autochtones, anciens élèves des pensionnats indiens, d'obtenir des compensations et du soutien en santé mentale.

En travaillant en partenariat avec les dirigeants des Premières nations, le Canada a également cherché à faire progresser le dossier des biens matrimoniaux dans les réserves. Cette année, une représentante ministérielle a été désignée pour travailler en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada et avec l'Assemblée des Premières Nations pour mettre au point un plan en vue de tenir des consultations à ce sujet. Cette consultation nationale est la première d'une série de mesures visant la protection des droits et le bien-être des femmes, des enfants et des familles qui vivent dans des réserves.

Pour lutter contre la violence dont les femmes autochtones sont victimes, le Canada continue de soutenir l'initiative Sœurs d'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada. Cette initiative vise à déterminer le nombre exact de femmes autochtones victimes de violence; quelles en sont les causes profondes et quels sont les programmes et services qui pourraient faire l'objet d'améliorations afin de tenir compte et d'éliminer la violence fondée sur la race et le sexe.

En mars 2006, les ministres responsables de la Condition féminine au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont tenu un Forum sur la

politique concernant les femmes autochtones et la violence, intitulé Bâtir des familles et des collectivités en sécurité et en santé. Le Forum a regroupé des fonctionnaires des gouvernements, des femmes Inuites, Métisses et des Premières nations, afin de présenter les pratiques exemplaires et de discuter des lacunes dans les programmes et les services et afin d'envisager des solutions susceptibles d'apporter des changements.

Un autre élément important est la décision du Canada d'abroger l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, article qui avait pour conséquence d'exempter les dispositions de la *Loi sur les Indiens* et les décisions prises en vertu de cette Loi de la protection de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Ce sujet sera également abordé plus en détails dans nos réponses aux questions préliminaires.

Plans d'action de lutte contre le racisme

Mais revenons à notre premier sujet soit le Dix-septième/Dix-huitième rapport du Canada. Il est important pour nous de souligner l'existence du Plan d'action du Canada contre le racisme ainsi qu'un certain nombre de stratégies de lutte contre le racisme, mises en place par les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Un Canada pour tous : le Plan d'action du Canada contre le racisme constitue l'une des pierres angulaires des efforts déployés pour éliminer la discrimination raciale. Cette approche concertée, qui rassemble quelque 20 ministères du gouvernement fédéral, est décrite dans notre rapport et une copie vous a été remise.

Pour respecter l'engagement du Canada à tenir des consultations annuelles auprès des intervenants concernant l'évolution des travaux, des rencontres ont eu lieu dans tout le pays. Dans l'ensemble, le Plan d'action a été bien accueilli au cours de ces rencontres et les intervenants se sont montrés très intéressés à poursuivre les travaux et à en élargir la portée.

De nouvelles initiatives ont été mises en place pour tenir compte des lacunes relatives aux points suivants : discrimination en milieu de travail; intégration des jeunes; problèmes liés à la discrimination fondée sur la race pour les personnes qui doivent faire face au système judiciaire; crimes haineux; maintien de l'ordre; amélioration de l'accès aux programmes et services gouvernementaux. Certaines

de ces initiatives seront présentées cet après-midi, dans le cadre des réponses aux questions écrites transmises par le rapporteur. Pour l'instant, je me contenterai de vous annoncer que les activités de la deuxième année du Plan d'action sont sur le point d'être complétées. Parmi les faits saillants, mentionnons la diffusion, pour la première année, de données sur les crimes haineux dans les villes de London et d'Ottawa; et l'engagement à part entière du personnel des régions pour l'application de la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme.

Initiatives des gouvernements provinciaux et des territoires

(Madame la Présidente ou Monsieur le Président), j'aimerais rappeler l'important rôle que jouent les gouvernements provinciaux et des territoires dans la lutte contre la discrimination. Je citerai ici quelques-unes des initiatives qui ont été mises en œuvre :

Pour répondre aux besoins spéciaux des enfants autochtones et de leurs familles, le Manitoba a restructuré en 2003 son système de protection de l'enfance. La loi manitobaine crée trois régions autochtones de service à l'enfance et à la famille, pour permettre aux communautés métisses et des Premières nations de développer et d'assurer la prestation de services de protection de l'enfance et d'adoption culturellement adéquats.

Au Québec, en vue d'élaborer une politique de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, une Commission parlementaire a permis d'entendre près d'une centaine d'organismes sur les questions liées au racisme et à la discrimination au cours de l'automne 2006. Cette Commission parlementaire s'inscrit dans la logique des actions entreprises par le gouvernement du Québec au cours des dernières années en vue de faciliter l'intégration et la pleine participation des citoyens de toutes origines à la société. Au cours du printemps prochain, le Québec se dotera donc d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale ainsi que d'un plan d'action.

L'Ontario a créé un Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux ayant le mandat de recommander des mesures en vue d'améliorer les services aux victimes de crimes haineux et de réduire la fréquence des crimes motivés par la haine. Le Groupe de travail a présenté son rapport en décembre 2006. En retour, le gouvernement de l'Ontario a établi un projet de 18 mois pour l'élaboration d'une stratégie globale de réduction des crimes haineux se basant sur les recommandations contenues dans le rapport.

En Alberta, l'initiative *Aide à faire une différence* encourage les Albertains et les Albertaines à contribuer par leurs actions à la construction d'une société juste et respectueuse. On a produit des messages d'intérêt public portant sur les thèmes de la diversité culturelle, de l'intégration des personnes handicapées, et des femmes.

Chaque année en février partout au Nouveau-Brunswick, les groupes patrimoniaux, les communautés, les écoles, les centres d'accès, et les bibliothèques tiennent des activités spéciales pour reconnaître le patrimoine diversifié de la province. Le thème de 2007, *Nos droits, nos libertés, notre patrimoine*, offrira l'occasion de réfléchir sur les valeurs de la citoyenneté et des droits de la personne.

La Colombie-Britannique a un cadre d'action stratégique qui favorise l'action commune sur le multiculturalisme et l'élimination du racisme. Cette stratégie implique la participation du secteur privé, des municipalités, des organisations non-gouvernementales, des médias, du secteur de l'éducation et du gouvernement provincial. De plus, la Colombie-Britannique élabore de nouvelles relations avec les Autochtones, des relations qui se basent sur le respect, le rapprochement et la reconnaissance des droits et des titres autochtones.

Le Nunavut, le nouveau territoire officiellement inauguré en 1999, a adopté en 2003 sa première loi sur les droits de la personne, loi qui interdit toute discrimination raciale.

Les exemples que je viens de citer ne représentent qu'un échantillon du travail effectué par les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada pour lutter contre la discrimination raciale dans notre pays.

Partenaires

Les gouvernements ne peuvent à eux seuls combattre le racisme; c'est pourquoi nous avons établi des partenariats avec d'autres intervenants pour la réalisation de diverses initiatives. En voici quelques exemples:

- Nous sommes honorés que l'Aga Khan ait choisi Ottawa, la capitale de notre pays, pour établir son Centre mondial du pluralisme et nous sommes fiers de participer à cette initiative.

- La Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination, une initiative sous la direction de la Commission canadienne pour l'UNESCO, a vu le jour. Jusqu'à maintenant, neuf municipalités ont adhéré à la Coalition, dont Montréal, Toronto et Calgary. La Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec ont annoncé leur appui.
- Nous souhaitons également souligner les efforts déployés par des organisations non gouvernementales pour accroître la sensibilisation, la compréhension et un dialogue public éclairé au sujet du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle au Canada. Nous avons justement rencontré un certain nombre d'entre elles avant cette présentation et je remarque que des représentants de certaines organisations sont présents ici aujourd'hui. Nous les remercions de leurs efforts constants.
- Enfin, parmi les multiples exemples d'initiatives visant à impliquer la société civile et les communautés ethno-culturelles, je mentionnerai la Table ronde transculturelle sur la sécurité, qui ouvrent la discussion sur les nouvelles tendances et sur l'évolution dans ce domaine. Elle permet d'avoir un aperçu de la façon dont les mesures de sécurité nationale peuvent influencer sur les diverses collectivités canadiennes et en encourageant le maintien de l'ordre civil, le respect mutuel et une compréhension commune.

L'ensemble de toutes les initiatives dont j'ai parlé aujourd'hui, et les autres initiatives présentées plus en détails dans les plus récents rapports du Canada, témoignent de notre engagement inébranlable en matière de lutte contre la discrimination raciale.

La population canadienne est consciente de l'ampleur du défi. Nous sommes déterminés à le relever, peu importe le temps nécessaire pour y arriver.

Madame la Présidente ou Monsieur le Président, chers membres du Comité, ceci met fin à mes observations préliminaires. Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à vous remercier de l'occasion de paraître devant vous aujourd'hui.

Nous sommes heureux de pouvoir répondre aux 32 questions préliminaires reçues du rapporteur. Nous tenterons d'être bref, tout en étant également exhaustif.

Je demanderai aux différents membres de la délégation de répondre questions

selon leur domaine d'expertise.

-30-